

SCoT CSCC - Prise en compte des remarques et réserves émises lors de la phase de consultation

PPA	N°	Valeur	Thème	n° page	Contenu	Réponse / Prise en compte
MRAE	1		Divers	7	Recommande d'actualiser les données sur quelques points clefs du projet et de joindre une carte de synthèse des enjeux environnementaux à l'EIE	Quelques données ont été actualisées. Des cartes de synthèse sont déjà présentes sur la TVB, l'agriculture...
	2		Environnement	8	Recommande de compléter le RP avec une évaluation des incidences notables sur les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement.	Déjà fait p.79 et suivantes : zones N2000.
	3		Armature	8	Justifier les choix des pôles relais au regard de la TVB	La justification des choix est complétée avec des critères environnementaux (éviter des RB, limitation de l'étalement urbain)
	4		RNT	8	Améliorer la pédagogie du RNT au regard des enjeux environnementaux	Cf n°1
	5		Eau, Risque	9	Compléter les indicateurs de suivi, notamment pour la gestion de l'eau et le ruissellement.	Les indicateurs sont déjà très détaillés. Pour le ruissellement, il n'est pas possible de compléter, faute de données mobilisables.
	6		Démographie	9	Mettre à jour et justifier la taille moyenne des ménages et la production de logements.	Cela avait été étudié précisément. Les principaux chiffres seront actualisés.
	7		Armature	10	Recommande de revoir les objectifs des espaces ruraux et périurbains pour recentrer l'urbanisation autour des pôles urbains et relais.	Il n'est à ce stade plus envisageable de modifier l'armature territoriale et ses objectifs (nouveau débat requis).
	8		Conso foncière	11	Les dispositions du DOO pourraient être plus précises et prescriptives.	Le DOO est déjà très prescriptif et précis sur ce point. Renvoi à la remarque précédente sur le fond.
	9	?	Consommation foncière et économie	11	La MRAE ne peut se prononcer sur ce point qui fait défaut.	Un objectif chiffré de limitation de consommation foncière est introduit pour le foncier économique, compte tenu des deux orientations retenues (concentration des ZAE structurantes et intermédiaires autour de 2 axes principaux / plafonnement des ZAE de proximité à 5ha, à partir de la logique des 6 bassins proposés) : environ 30 ha pour les ZAE de proximité, et environ 30 ha pour les ZAE structurantes et intermédiaires, soit un total de l'ordre de 60 ha.
	10		Environnement	12	A/ Améliorer la lisibilité de la carte TVB B/ Rendre opposable l'annexe TVB.	Les élus ne souhaitent pas rendre la notice opposable dont le rôle originel est d'accompagner la lecture de l'Atlas.
	11		TVB	12	A/ analyser les liens de la TVB sur les marges du territoire B/ analyser les obstacles aux continuités	Les continuités avec les territoires voisins avaient été étudiées, ainsi que les SCoT voisins. Compte tenu de l'hétérogénéité des données et documents, il est délicat de compléter de façon satisfaisante le document.
	12		Zones humides	12	A/ Compléter la cartographie des ZH B/ demander dans le DOO de recréer 150% de ZH en cas de destruction	La prescription 26 est complétée pour fixer les modalités quantitatives et qualitatives de compensation en cas d'atteinte aux zones humides.
	13		EAU	14	A/ actualiser l'EIE avec le SDAGE 2016-2021 B/ Mettre à jour l'analyse des capacités STEP C/ Faire le bilan de l'assainissement collectif + intégrer des recommandations D/ intégrer dans le DOO des prescriptions issues du volet eau E/ identifier les secteurs sous pression (et donc non urbanisables) au regard de la pression sur la ressource en eau.	Le rapport de présentation a été modifié à la marge pour mentionner le SDAGE 2016-2021.
	14		Paysage	14	Rendre prescriptifs les éléments de la notice	Les élus ne souhaitent pas rendre la notice opposable dont le rôle originel est d'accompagner la lecture de l'Atlas.
	15		Armature	15	Idem n°10	idem n°10
	16		ENR	15	A/ Faire passer la R16 en prescription (dispositif ENR pour constructions importantes) B/ Encourager la réhabilitation thermique en recommandant de toiletter les règlements de DU	A/ Les élus souhaitent maintenir cette disposition en recommandation pour ne pas pénaliser les installations dans le cas où le dispositif ENR serait difficile à mettre en place. B/ Une recommandation sera ajoutée
	17		ENR	16	Recommande d'identifier les potentialités ENR au regard de la TVB	Point déjà discuté pendant l'élaboration. Le travail est en cours avec le PCAET.
	18		Nature en ville	16	Faire passer la R18 (nature en ville) en prescription	Le statut de recommandation est conservé.
	19		Risque	16	Inciter les documents d'urba à repérer les champs d'expansion des crues et à les préserver de toute nouvelle urbanisation	L'ajout d'une recommandation n'est pas retenu.
	20		Risque	16	Intégrer le risque Radon au diag et en recommandation pour les DU	L'ajout d'une recommandation n'est pas retenu.
	21		Nuisances	17	Intégrer des éléments du RP en prescriptions dans le DOO sur les nuisances. Compléter l'analyse sur le bruit.	Le statut de recommandation est conservé.
Ch. Agriculture	22		Chang. Dest	2	Demande que les changements de destinations soient repérés et comptabilisés par les PLU	C'est déjà le cas. Pas d'intérêt de le rappeler.
	23		Diagnostic agricole	2	A/ Faire le diag en deux temps : recensement puis croisement des projets urba/urbains B/ Fiche technique de référence	A/ cela semble logique mais on peut le rappeler B/ la prescription est très claire, la fiche sera peu utile.
	24		Environnement	2	Caractériser les modes de gestion dans les corridors et RB de la TVB	Cette modification n'est pas souhaitée. Caractériser le mode de gestion semble limiter la souplesse permettant d'atteindre l'objectif de préservation.
	25		Zones agricoles	3	Etre prudent sur les zones A inconstructibles	La rédaction est déjà prudente mais a été renforcée en ce sens.
	26		Elevages hors sol	3	Supprimer la recommandation sur les activités présentant des nuisances	En effet un peu hors sujet dans le SCoT, mais seulement en recommandation conservée en affichage politique.
	27		Environnement	3	Dans la prescription encadrant la protection de la TVB, ajouter un renvoi vers le diagnostic local demandé par la P21 qui pourra préciser ces mesures de protection	Fait
	28		Environnement	3	Clarifier la P27 (inventaire des ZH, haies, ripisylves des parcelles agri) et remise en bon état des lits mineurs	La rédaction semble déjà très claire et la proposition n'apporte pas d'amélioration.
	29		Eau (reco 10)	4	A/ modifier rédaction /GIEC B/ modifier rédaction C/ Clarifier le paragraphe 5	Fait
	30		Eau (reco 11)	4	Modifications de la rédaction sur le bio et l'interdiction d'épandage	Fait
	31		Eau (reco 12)	4	reformulation : "autoriser" au lieu "d'orienter vers" l'usage de l'eau brute pour certains usages	Mettre "autorise" viderait de son sens la phrase : c'est déjà autorisé, ce que le SCoT recherche, c'est remplacer l'usage de l'eau de ville par celui de l'eau brute pour certains besoins spécifiques qui sont très consommateurs.
	32		Erosion	5	les ZH n'ont pas de rôle dans l'érosion	Les ZH, par leur pouvoir de stockage écrètent les phénomènes de crues et réduisent ainsi l'érosion, qui est la plus forte pendant ces épisodes.
	33		Forêt	5	Revoir la recommandation sur les coupes rases sur pentes de + de 10%	C'est une recommandation, donc il n'y aura pas de "conflit" avec d'autres documents.
	34		Atlas agri	5	Reformuler titre et préciser traduction	Fait pour le titre, mais le rôle de l'atlas reste d'être un outil de connaissance et d'aide à la décision

	35	Atlas TVB	6	Demande que la sous trame agropastorale englobe tous les espaces agricoles, quelque soit la nature de culture et de pente.	Cela les viderait de leur sens. Les critères de définition ne sont certes pas pleinement satisfaisants, mais il sont une première base qui sera à préciser localement.	
ARS	36	Eau	3	A/ ressource en eau potable B/ Captage de Pennes C/ Fiabilisation et sécurisation : évolutions D/ Eaux de baignade E/ Eaux pluviales F/ Captages privés	Actualisation de données à la marge. Les recommandations ne sont pas modifiées en prescriptions.	
	37	Assainissement	5	A/ Zonage d'assainissement B/ Assainissement collectif C/ Ass non collectif	Pas de modifications	
	38	Bruit	5	A/ prendre en compte les nuisances routières B/ Etre attentif sur la mixité urbaine (nuisances sonore) + ajouter dans la Prescription 20 l'ajout d'une bande de protection bruit dans les zones agricoles	Pas de modifications	
	39	Qualité de l'air extérieur	7	A/ Préciser l'impact des activités agricoles sur l'émission de particules fines - Améliorer les pratiques agricoles (cf décret). B/ arrêts pour épisodes de pollution C/ Epanchages phytosanitaires : Préconiser zones naturelles tampon, haies, ou faire respecter les distances. D/ Brulage des déchets verts : sensibiliser E/ Limiter la progression de l'ambroisie	Pas de modifications	
	40	Arbovirose et moustique tigre	9	Lutter contre la progression du MT.	Pas de recommandation mais ajouté dans l'EIE pour info aux documents d'urbanisme locaux.	
	41	Habitat	10	A/ Urbanisme et santé, Rappel mais pas de demande. B/ Politique du logement C/ Présence de mэрule	Pas de modifications	
	42	Qualité de l'air intérieur	11	A/ Etablissement de jeunes enfants : rappeler les obligations pour la qualité de l'air et ventilation. B/ Qualité des matériaux : favoriser les classés A+ pour émission de polluants C/ Radon	Information sur le radon ajoutée dans l'EIE	
	43	Sites et sols pollués	12	Prendre en compte les sites et sols pollués et les captages privés.	Pas de modifications	
	44	Déchets	13	A/ Déchets agricoles et décharges sauvages B/ Déchets à risques	Pas de modifications	
	45	Champs électromagnétiques	13	A/ Recul par rapport aux lignes HT B/ Antennes téléphonie mobile	Pas de modifications	
	46	Pollution lumineuse	14	Prendre en compte dans le DOO	Pas de modifications	
	47	Mobilités	14	A/ Mobilités PMR B/ gens du voyage. Rappel mais pas de demande. C/ activité physique et prévention	Modifications marginales apportées.	
	48	Nutrition santé	15	A/ Cuisine bio dans les écoles B/ Jardins communautaires : intérêt et rappels C/ caractère exceptionnel et règlementé des captages privés	Pas de modifications	
	49	Climat énergie	16	A/ Rappels mais pas de demande B/ préconisations pour des bâtiments positifs pour la santé C/ Réduire ilot de chaleur, passer R18 en Prescription	Ajout d'une recommandation sur la non imperméabilisation des parkings.	
	SDIS	50	Accès aux soins	17	A/ Vieillesse B/ Personnes en situation de handicap C/ Soins de premiers recours	Pas de modifications
51		Indicateurs	18	Ajouter un indicateur sur la santé	Délicat à appréhender et à suivre (lien avec le SCoT peu évident). Pas de modifications	
52		Armature territoriale	2	Cohérence entre les bassins de population et les centres de secours.	Ajouté dans la justification des choix	
53		Risque	2	Conditionner les développements de l'urbanisation à la défense incendie : réaliser des schémas intercommunaux de DECI	Pas d'ajout de recommandation ou prescription.	
DDT		54	Articulation avec les docs supérieurs	2	Mises à jour de références et cartographies.	Fait pour les références et la cartographie, à la marge pour SDAGE et SAGE.
		55	Urbanisme	2	A / Limiter à une seule centralité par commune B / Harmoniser et mettre à jour les projections démographiques C/ mettre à jour chiffres + prescription sur l'habitat touristique vacant D/ Détailler l'analyse de la consommation foncière et la justification des objectifs et l'indicateur de suivi. E / Le SCoT aurait pu être plus ambitieux sur les objectifs de production ENR	A/ Cela avait déjà été discuté et écarté car ne prend pas en compte la réalité de certains territoires multipolaires. Le SCoT limite en revanche de fait le développement des nouvelles polarités en les limitant à l'échelle intercommunale et communale. B/ OK C/ OK pour chiffres . Pour le parc de logements, un objectif induit est déjà présent. Pour les logements touristiques, cela semble compliqué. D/ OK E / le choix a été fait de laisser au PCAET le soin de fixer les objectifs adéquats.
		56	Rapport de présentation	4	Divers actualisations et mises à jour.	Fait, dans la mesure du possible.
		57	PADD	5	Divers actualisations et mises à jour.	Fait, dans la mesure du possible.
	58	DOO	5	Généraliser la formulation des prescriptions renvoyant vers les documents d'urbanisme (pas seulement dans le cadre de révisions ou élaborations)	Fait	
	59	DOO	5 et 6	coquilles dans des renvois de page ou la mise en page etc.	Fait	
	60	DOO	5	Certaines prescriptions inutiles car sont déjà imposées aux PLU	Quelques suppressions mais dans le même temps, d'autres demandes arrivent pour intégrer des rappels de la loi...	
	61	DOO / dents creuses	5	Supprimer le seuil minimal de repérage des dents creuses (300 et 500m ²)	Les élus souhaitent maintenir ce seuil.	
	62	Urbanisme	6	Passer la R3 en Prescription (densifier autour de la gare)	La recommandation est maintenue. Les opérations en cours à proximité de la gare de Carmaux (petit collectif social) vont dans le sens d'une densification. Il ne faudrait toutefois pas compromettre les opérations de renouvellement urbain en cours sur le coeur urbain.	
	63	Urbanisme	6	Passer R1 en prescription : développement de l'urbanisation en continuité des villages uniquement.	Les élus ne souhaitent pas passer les schémas en prescription alors qu'il revêt une valeur illustrative et n'a pas été conçu comme tel. La recommandation est conservée.	

	64	Eau	6	Passer R9 en prescription : confronter le développement à la capacité de traitement de l'eau	Fait
	65	Eau	6	Rétablir cohérence entre R9 et SDAGE Adour-Garonne	Fait
	66	Eau	6	R11 rappelle uniquement la réglementation : supprimer	Fait
	67	Risque	6	Rétablir cohérence entre enjeu sur le transport de matières dangereuses et l'absence de prescription.	La prescription 33 traite bien de tous les risques ("naturel ou technologique"), donc du TMD aussi.
	68	Risque	6	Ne pas substituer le PLU aux PPR	Ce n'était pas l'objet de cette prescription. Il se trouve que de nombreux secteurs de risques ne sont pas couverts par des PPR et que les PLU peuvent prendre des mesures, hors PPR ou au-delà de PPR pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises pour faire du zonage de risques et de la réglementation d'urbanisation directement pour les collectivités qui voulaient prendre en compte le risque sans attendre un PPR qu'elles n'auront peut-être jamais pour certaines d'entre-elles.
	69	Risque	7	Conflit entre la recommandation pour les zones d'aléas et le PPR	Cette remarque ne vaut que pour le cas particulier où il n'y a que le risque argile.
	70	Commerce	7	Plafond de 1200m ² pour les bâtiments commerciaux dans les nouvelles ZA de proximité à justifier dans le RP	Fait
CDPENAF	71	ENR / Agri	4	Demande d'étendre l'interdiction de la production photovoltaïque au sol sur les surfaces naturelles (uniquement sur les surfaces agricoles en l'état).	Les élus souhaitent maintenir leur position en regard de leur travail actuel sur le PCAET. Certains secteurs en friche pourraient être valorisés.